



photo SNUIPP-FSU

Les trois syndicats ont organisé une initiative commune autour de la problématique de la « santé au travail ». Une première destinée à déboucher sur des actions communes.

« Cette journée est un pari, je dirais même un pari politique. » D'emblée, Maryvonne Guignonnet, responsable départementale de la FSU, avance dans son introduction le caractère inédit et singulier de l'initiative proposée conjointement ce lundi 13 décembre par la FSU, Solidaires et la CGT. L'objectif, poursuit-elle, pour ces trois organisations œuvrant dans le sens d'« un syndicalisme de lutte et de transformation sociale », est de « se retrouver » et de « rassembler nos syndiqués ». Premier défi relevé puisque plus de 150 participants ont pris place dans l'amphithéâtre du centre de vacances de Six-Fours. Le thème retenu – « La santé au travail » – n'est vraisemblablement pas étranger à l'affluence du jour.

Le diagnostic est rapidement établi : « Quand les travailleurs sont malades du travail, c'est d'abord le travail qui est malade », déclare Alain Barthe, membre du collectif confédéral CGT Santé au travail, avant de préciser que le phénomène n'est pas nouveau. « Nous vivons certes une phase historique particulière de ce système libéral, sauvage, marchandisant tout : santé, éducation, énergie, logement, etc. Mais il ne faut pas oublier pour autant que le capitalisme n'a jamais été doux aux hommes et aux femmes. »

Les causes de l'aggravation constatée ces dernières années, Alain Barthe les attribue au « recul de certaines valeurs : solidaires, de classe, d'organisations collectives ». Il insiste sur le fait que « ce n'est pas pareil de souffrir et de retourner la souffrance contre soi, et de souffrir, de comprendre et de répondre collectivement ».

« Individualisation »

Les témoignages qui émanent de la salle viennent illustrer son propos. Les salariés présents expriment tour à tour la souffrance, physique et morale, qu'ils ressentent ou qu'ils côtoient. Ceux-ci décrivent successivement l'exposition aux risques, la multiplication des tâches, la perte de sens et de repères, « le sentiment de ne servir à rien », l'isolement... Tout en réaffirmant l'attachement à leur métier et à leurs missions. « C'est d'ailleurs pour ça qu'on souffre », commentera Alain Barthe.

Olivier Flament, membre de la commission Santé et Conditions de travail à Solidaires, estime que « l'évolution du travail » se caractérise « principalement par l'éloignement entre l'objet du travail et le travailleur ». Dans son intervention, le syndicaliste évoque « une transformation du contenu du travail qui se traduit par une intensification » et dépeint « un modèle dominant dans les entreprises centré sur l'individualisation ». Une tendance « appliquée allègrement au secteur public ».

Un secteur public qui n'échappe effectivement pas à « la crise du travail », confirme Elisabeth Labaye, responsable du dossier sur la santé au travail pour la FSU. Si elle en décrit les symptômes – « des personnels sous tension permanente » à qui l'on « impose des décisions contradictoires aux valeurs des services publics » –, elle invite néanmoins à mesurer l'existence de dispositifs dont les salariés peuvent se saisir. Elle insiste notamment sur « l'accord concernant la santé et la sécurité au travail qui peut constituer un levier pour l'action syndicale ».

CHSCT (Comité hygiène sécurité et conditions de travail), document unique d'évaluation des risques professionnels, enquêtes, institutions représentatives du personnel... sont, selon les responsables syndicaux, autant d'outils à articuler. Et ce dans un but précis : soigner les causes du malaise, et non en accompagner les conséquences.

AGNES MASSEI

était invité par les organisations syndicales afin d'éclairer les débats à la lumière des recherches qu'il a lui-même effectuées sur la thématique de la journée. Saluant d'un « coup de chapeau » cette « grande première » comme « quelque chose de très important », il a immédiatement indiqué que le « premier antidote, c'est la lutte collective ». « Les interventions des participants ont confirmé le processus de dégradation de la santé au travail », indique-t-il, en étayant cet état des lieux par une série de chiffres extrêmement éloquentes (lire ci-contre). Face à ce qu'il considère être « un enjeu majeur » pour le syndicalisme, Jean Rémy a lui aussi tenu à souligner les récentes évolutions en faveur du monde du travail. Il tient ainsi mettre l'accent sur « la responsabilité de l'employeur de fait et de droit, avec une obligation de résultat. Un employeur peut être condamné pour des effets pathogènes liés au travail. » Et de poursuivre en évoquant « les 9 principes de prévention contenus dans le Code du travail auxquels l'employeur ne peut déroger ». Parmi deux qu'il considère comme « fondamentaux », il cite notamment celui qui préconise « d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse ». Jean Rémy pointe en outre trois décisions de justice qui font jurisprudence : la première datant du 17 décembre 2009, émise par le Tribunal des affaires de sécurité sociale qui avait conclu à la faute inexcusable de Renault à la suite du suicide d'un employé. Il était alors reproché à l'entreprise de « ne pas avoir intégré les risques psychosociaux. » Quelques mois plus tard, le 15 mars 2010, c'est le Parquet de Besançon qui ouvre une information judiciaire pour homicide involontaire à l'encontre de France Télécom. Il mentionne enfin ce que l'on nomme « l'arrêt Snecma » grâce auquel « une nouvelle organisation du travail a été annulée car l'expertise du CHSCT avait montré ses effets néfastes. » **A.M.**

varmatin

Six-Fours

mercredi 15 décembre 2010 - page 8

Santé

Les syndicats se penchent sur le mal-être des salariés

Trois syndicats, la FSU (Fédération syndicale unitaire), la CGT (Confédération générale du travail) et Solidaires Var, ont proposé lundi une journée de formation inédite sur le thème de la « Santé au travail » au centre Martin-Zédé au Brusac. La journée était organisée en trois ateliers et s'est terminée par un spectacle.

« Une grande partie des salariés est en situation très précaire au travail. Les conditions de travail engendrent un phénomène de risques psychosociaux, des souffrances qui peuvent aller jusqu'au suicide » explique Jean-Louis Horon, de l'Union départementale CGT du Var.

Les souffrances sont multiples. Elles vont du mal-être du salarié dans son emploi, en passant par le stress, la perte du sens de l'utilité du travail, jusqu'à la perte du sens de la vie.

Le management mis en cause

« Ces souffrances sont la conséquence de choix techniques économiques qui portent atteinte à l'intégrité physique des salariés. C'est l'ultra marchandisation du travail qui est à l'origine de tout cela. Les méthodes de management ont pour objectif de mettre en concurrence les salariés qui se



Les membres des trois syndicats FSU, CGT et Solidaires se sont réunis au centre Martin-Zédé pour une journée sur la santé au travail. (Photo D. P.)

sentent dessaisis de leur travail » assure Jean-Louis-Horon. Il ajoute : *« En cassant les collectifs des salariés, ils sont dessaisis du sens de leur travail et ont un sentiment de culpabilité. Ces choix techniques et opérationnels amènent le salarié au renoncement ».*

Les salariés doivent s'organiser syndicalement

Tous les débats ont conduit à la même conclusion : *« L'union fait la*

force et les salariés doivent s'organiser syndicalement, développer le collectif ».

« Il existe tout un arsenal de textes sur la médecine du travail, la formation, le management, l'hygiène et la sécurité du travail que les salariés doivent s'approprier. Ils doivent utiliser les instances, les commissions et les autorités si besoin, pour faire connaître leur situation et valoir leurs droits ».

D. P.